

**D.S.Q. Orchamps-Palente - Programme 1990 - 1^{ère} tranche - Aménagement
de deux terrains de sports rue Chopin - Modification de la délibération
du Conseil Municipal du 25 juin 1990**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 25 juin 1990, le Conseil Municipal a approuvé l'aménagement de deux terrains de sports rue Chopin et a sollicité la participation financière de l'Etat et du Département du Doubs.

Le coût des travaux figurant dans cette délibération était de 335 936 F TTC. Or, le dossier de demande de subvention comportait une erreur matérielle et à la demande du Département, nous avons adressé à ce dernier un courrier rectifiant le montant des travaux qui doivent être estimés à 240 000 F se décomposant comme suit :

- clôture et protection par filet pare ballons	142 320,00 F TTC
- éclairages	95 736,87 F TTC
TOTAL	----- 238 056,87 F TTC
Arrondi à	240 000,00 F TTC

Le plan de financement modifié serait alors le suivant :

Etat :	70 826 F
Département :	100 000 F
Ville de Besançon :	69 174 F
TOTAL	----- 240 000 F

la part de la Ville étant financée par un crédit figurant au budget primitif 1990 au chapitre 908.0.235.88026.30300.

Cette rectification devant faire l'objet d'une délibération modificative afin de compléter le dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles dispositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.